



## CNU SECTION 19 – SOCIOLOGIE ET DÉMOGRAPHIE

**Profession de foi des listes ouvertes (professeurs et maîtres de conférences) présentées par le Snesup-FSU, soutenues par le Sgen-CFDT et l'ASES-Association des Sociologues de l'Enseignement Supérieur**

Instance nationale décisionnaire de l'Université pour les carrières des enseignants-chercheurs (EC), le CNU a pour missions la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur (PR), l'attribution de promotions et de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) et, depuis 2014, l'expertise des demandes de PEDR et le suivi de carrière. Composée majoritairement d'élus, le CNU est un lieu essentiel d'expression et de régulation de la communauté universitaire.

Les lois LRU (2007) et ESR (2013) ont transformé (et continuent de le faire) l'ESR en faisant des universités des « centres de coûts et de profits », suivant le modèle néo-libéral. Les regroupements à marche forcée d'établissements, les compétences transférées et la place du privé dans ces regroupements, sont porteurs entre autres, d'un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses, d'une coupure entre certaines universités et la recherche. Ils accentuent la dégradation des conditions de travail et la vision utilitariste de la recherche et des formations. Garant du statut de fonctionnaire d'Etat face aux pouvoirs locaux et leurs arbitraires, le CNU est la cible d'attaques permanentes visant à sa dénégation ou sa disparition.

L'ensemble des candidats de nos listes ouvertes considère le CNU comme un lieu d'action pour la défense de nos missions de service public, la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien enseignement et recherche, et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier.

En 2011, les bons résultats des listes du Snesup-FSU (ou soutenues par lui) aux élections CNU et la présidence de la CP-CNU (Commission permanente du CNU) qui en a résulté ont été déterminants dans l'obtention d'un moratoire sur l'évaluation individuelle des EC. Par leurs actions au sein des sections CNU et dans les bureaux de sections, leurs élus ont défendu la transparence des procédures et l'utilisation de critères éloignés de la seule bibliométrie en tenant compte des conditions d'exercice, de l'âge, de l'ancienneté, etc., et plus largement, de l'entière reconnaissance de toutes les activités au service de l'ESR en relation avec le contexte d'exercice : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisants, et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris interdisciplinaires ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques, administratives ou électives. Le lien étroit tissé entre CP-CNU et CPCN (Conférence des Présidents du Comité National du CNRS) a permis de combattre les effets néfastes de l'AERES en proposant des modalités d'évaluation des unités en opposition complète avec les orientations politiques prévalant jusqu'alors. Nos élus poursuivront ces actions au cours du prochain mandat.

**PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE (PEDR).** Nous nous prononçons contre la politique d'individualisation des rémunérations des EC. Bien plus inégalitaire que dans les autres corps de fonctionnaires, elle ne répond pas à la dégradation des carrières et du pouvoir d'achat des EC. Elle contribue à l'inflation bureaucratique qui les étouffe. Elle ignore que nombre d'entre eux disposent de moyens insuffisants, voire inexistantes, pour mener leur activité de recherche. Notre organisation a ainsi demandé en CTMESR que l'équivalent budgétaire de cette prime soit intégré dans les salaires. Néanmoins dans le cadre contraint existant, nous défendons l'examen national et transparent des dossiers par le CNU. Nous continuons à exiger que cette prime ne soit pas réservée à une minorité de candidats : seuls les collègues des contingents dits 20% et 30% (les ex « A » et « B ») peuvent aujourd'hui l'obtenir (sous réserve de l'accord de leur CA d'établissement) et cela, quelle que soit la qualité de leur dossier. Nous demandons que la PEDR soit décontingentée et que la liste des bénéficiaires soit rendue publique.

**SUIVI DE CARRIÈRE.** Nous nous opposons à toute évaluation-sanction qui pourrait servir à la modulation des services, et ainsi individualiser le service des EC. Disparue du nouveau décret statutaire de 2014, elle a été remplacée par le « suivi de carrière » dont les finalités n'ont toujours pas été définies, et dont les modalités ne prévoient ni la confidentialité du dossier entre l'EC et la section CNU, ni le volontariat des EC. Le Snesup-FSU maintient donc son opposition à une mise en œuvre en l'état actuel. Nos élus poursuivront, en liaison avec le Comité National de la recherche scientifique, l'action pour la mise en place de modalités d'évaluation collégiales et démocratiques des unités de recherche.

**Pour défendre nos missions au sein du service public,  
pour imposer la collégialité, pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale des carrières,  
pour consolider le travail de reconstruction engagé depuis 2011 par le CNU 19 Sociologie et démographie sortant**

**VOTEZ POUR LES LISTES OUVERTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU  
SOUTENUES PAR LE SGEN-CFDT ET L'ASES (Association des Sociologues de l'Enseignement Supérieur)**

En 2011, aux côtés de l'AFS, de l'ASES et du Sgen-CFDT, le Snesup-FSU avait pris une part active à l'élaboration des principes présidant à la constitution des « listes ouvertes et de reconstruction ». Le contexte de crise dans lequel notre CNU avait été plongé l'exigeait. Le travail de reconstruction a bel et bien été mené ces quatre dernières années et il faut rendre hommage à tou te -s les collègues qui y ont participé. Mais ce qui a été fait peut être défait si la qualité du travail d'évaluation, l'adoption de principes déontologiques clairs et l'exemplarité des élu -e -s venaient à faire défaut. Les candidat -e -s de nos listes souhaitent clairement œuvrer, après sa reconstruction, à la consolidation du CNU sociologie et démographie. Plusieurs des candidat -e -s sont d'ailleurs membres sortants (titulaires ou suppléants) du CNU 19.

Nos listes ouvertes respectent strictement la parité femme/homme, présentent des candidat -e -s engagé -e -s dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif -ve -s de la diversité des établissements (plus de 30 établissements représentés) et des contextes d'exercice du métier d'enseignant-chercheur (universités, IUT, ESPE, EHESS) des thématiques et approches de la sociologie et de la démographie.

**LES CANDIDAT -E -S DE NOS LISTES OUVERTES S'ENGAGENT À :**

- œuvrer à un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU ;
- s'interdire de promouvoir d'autres membres titulaires du CNU (nommés ou élus) pendant la durée de leur mandat ;
- mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers (en particulier ceux mis en œuvre pour les qualifications et les promotions), notamment en continuant à produire un rapport annuel d'activité exhaustif (rendant compte de toutes les sessions tenues : critères et résultats des qualifications, des avancements, CRCT et PEDR) ;
- œuvrer pour la prise en compte de l'ensemble des activités et de leur temporalité en lien avec le contexte d'exercice : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisants, et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris interdisciplinaires, de ses écoles de pensée ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives ;
- ne pas considérer comme référence, dans un contexte de restructuration universitaire qui rend les conditions de travail très différentes d'un établissement à l'autre, les dossiers des collègues dont les conditions d'exercice sont hors du commun (chaire d'excellence, EHESS, IDEX, IUF...) ;
- prendre en considération dans toutes les missions, les conditions particulières des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- œuvrer pour un réel droit à l'obtention d'un congé de recherche ou de conversion thématique (CRCT) ;
- refuser toute grille d'évaluation sous forme de lettres ou de chiffres pour toutes les missions du CNU ;
- exiger du ministère qu'il donne enfin au CNU les moyens matériels nécessaires à son bon fonctionnement ainsi qu'une meilleure reconnaissance du travail des élu -e -s, notamment sous la forme de décharge de service à hauteur des nouvelles missions qui leur ont été confiées ;
- travailler avec la CP-CNU sur les inégalités des conditions de travail et de rémunérations.

**LES ÉLU -E -S TITULAIRES DE NOS LISTES OUVERTES S'ENGAGENT À :**

- s'interdire de demander une promotion ou un CRCT sur les contingents nationaux ;
- ne pas siéger pendant la session d'examen des avancements et CRCT dans le cas d'une demande de CRCT ou de promotion sur les contingents locaux (il sera fait appel à leurs suppléant -e -s) ;
- libeller des avis brefs qui ne puissent pas nuire aux collègues, si le suivi de carrière venait à s'imposer comme nouvelle mission effective ;
- défendre le principe de publication des listes des contingents 20% et 30% (les ex « A » et « B ») de la PEDR dans le rapport annuel d'activité.
- Les MCF s'engagent à ne pas demander leur qualification aux fonctions de professeur (ou à démissionner avant d'en faire la demande).